

ARRETE N° 2017 -

651 de

26 AVR. 2017

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Conventions du FabLab Paris Diderot - SCRIPT

La présidente de l'université Paris Diderot,

Vu le code de l'éducation,

Vu la proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'université par le conseil d'administration du 05 mai 2014 ;

Vu ensemble le règlement intérieur du FabLab Paris Diderot et les modèles-type de convention à signer

**ARRETE :**

**Article 1 :**

Délégation de signature est donnée à Madame Claude BAZIN, directrice du service commun de ressources informatiques, pédagogiques et technologiques de l'université, ainsi qu'à Madame Rachel FRIZOT, responsable administrative du SCRIPT, à l'effet de signer les conventions d'occupation précaire du FabLab (occupation du vendredi) et les conventions-cadre de partenariat concernant le FabLab.

1

**Article 2 :**

Dans le cadre de la présente délégation de signature,

- les modèles de convention-type à utiliser sont ceux établis en lien avec la direction des affaires générales et juridiques de l'université ;
- les délégataires sont tenus de rendre compte régulièrement de l'utilisation de leur délégation.

Le présent arrêté prend effet à compter de sa date de signature.

**Article 3 : Exécution et publicité**

La directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des intéressés et publié par tout moyen approprié, et notamment par affichage sur le site <http://www.univ-paris-diderot.fr> (rubrique Paris Diderot – statuts et actes).

Fait à Paris, le

26 AVR. 2017

La présidente de l'université



Christine CLERICI

27 AVR. 2017

Affiché le :

Transmis au recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, le :

27 AVR. 2017